

# COMPTE RENDU

## Réunion du Mardi 26 mai 2020

**Présents** : Messieurs BALU Luc, BERTHET Audric, CHEVALLIER Kévin, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence.

\*\*\*\*\*

Mme BONNET Véronique, la doyenne de la salle, ouvre la séance à 19h30.

Elle passe la parole à M. ALBERT Jean, maire sortant, qui remercie le conseil municipal d'avoir répondu présent.

Il redonne la parole à Mme BONNET Véronique pour effectuer la nomination de la secrétaire de séance et des accesseurs au vote.

Vote à l'unanimité de Mme PLOUZEAU Clémence en tant que secrétaire de séance et de M. GIROUARD Morgan et Mme MOREAU Mylène comme accesseurs.

### **1. Election du Maire de la commune** : (à bulletin secret) – 08/2020

Candidature : Mme PLOUZEAU Aline.

11 bulletins – 10 suffrages pour Mme PLOUZEAU Aline, 1 suffrage pour M. GROSBOIS Philippe. Mme PLOUZEAU Aline est nommée Maire de la commune de SAINT GERMAIN SUR VIENNE à compter du 18 Mai 2020 (date d'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux).

Mme le Maire prend la parole et remercie le conseil municipal sortant du travail effectué ainsi que le nouveau conseil municipal de la confiance qui lui est accordée.

- Vote à l'unanimité de la réunion du jour à huit-clos au vu des conditions sanitaires actuelles.

### **2. Election des maires adjoints** : (à bulletin secret) – 09/2020

Mme le Maire propose de procéder à l'élection de 2 adjoints pour le moment et de voir en cours de mandat l'intérêt d'avoir un troisième adjoint.

Aucune opposition sur le nombre d'adjoints.

#### ➤ **1<sup>er</sup> adjoint** : 06/2020

Candidature : M GROSBOIS Philippe

11 bulletins – 10 voix pour Philippe GROSBOIS - 1 vote blanc.

Mme le Maire nomme M. GROSBOIS Philippe : 1<sup>er</sup> adjoint de la commune

#### ➤ **2<sup>ème</sup> adjoint** : 07/2020

Candidature : M. GIROUARD Morgan

11 bulletins – 10 voix pour Morgan GIROUARD – 1 voix pour Clémence PLOUZEAU.

Mme le Maire nomme M. GIROUARD Morgan : 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune.

Lecture de la Charte de l'Elu (Art. L.1111-1-1 du CGCT) et remise d'une copie à chacun des conseillers d'une copie de la Charte et des articles L.2123-1 aux articles L.2123-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

### **3. Vote des indemnités de fonction** : 10/2020

A l'unanimité le conseil vote les indemnités de fonctions attribuées au maire et aux adjoints (indemnités équivalentes) aux taux maximums tel que prévu par la loi du 27 Décembre 2019. Les indemnités seront versées de façon mensuelle.

#### **4. Election du Délégué Communale suppléant de la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire (C.C.C.V.L): 12/2020**

Mme Le Maire rappelle qu'il résulte de l'article L.273-11 du code électoral que le conseiller communautaire titulaire dans les communes de moins de 500 habitants est le maire.

A l'unanimité Mme le Maire est élue en application dudit article conseiller communautaire titulaire.

Mme le Maire propose de procéder au vote du délégué communautaire suppléant.

Candidature : M. BALU Luc

11 bulletins – 11 voix pour Luc BALU.

Mme le Maire nomme M. BALU Luc : délégué suppléant de la C.C.C.V.L.

#### **5. Délibération relative aux pouvoirs du maire et des adjoints : 11/2020**

Conformément à l'article L.2122-22 du CGTC, il est décidé à l'unanimité de déléguer les pouvoirs suivants au maire pendant la durée de son mandat :

Article L.2122-22 : 1 – 5 – 6 – 8 - 9 – 10 (avec limite maximale à 4600€) – 11 – 14 – 15 (sans limite de prix) – 16 – 17 (uniquement les dommages matériels) – 21 (sans limite de prix) – 24 – 26 -

Les autres points dudit articles restent la compétence exclusive du conseil municipal.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à déléguer les pouvoirs qui lui sont attribués aux deux maires adjoints de la commune.

#### **6. Questions diverses.**

- Explication du protocole mise en place pour l'ouverture de l'école de St Germain en date du 25 Mai 2020.
- Nécessité de recruter un nouvel agent communal en charge de la cantine de l'école et de l'entretien de la salle des fêtes à partir de Septembre 2020.
- Maintien de la location du Minibus ou de la voiture pour le marché de Chinon le jeudi matin pour les personnes en faisant la demande.
- Entretien du cimetière.
- Demande d'empierrement du chemin rural menant de l'impasse de la Falèche au château de Falèche (à la charge du demandeur).
- Proposition d'offrir à un professionnel de santé, grandes surfaces ou autres ayant maintenu ses fonctions pendant la crise sanitaire liée au COVID 19 une semaine de location gratuite. Les 2 gîtes de la commune sont concernés par cette proposition.  
-> Voir les modalités à mettre en place.
- Vote du budget et des commissions intercommunales et communales au prochain conseil municipal. Date à voir en fonction des disponibilités de Mme Cheminot, trésorière.

Séance levée à 21h58.